

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 9 MARS 2023

Présents : cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : Bernard PASTEL

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 2 mars 2023

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Aranc.

Délibération n°9

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général de la fonction publique

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les réponses aux appels à projet,

Considérant les besoins du service « communication »,

Considérant les besoins du service « saison culturelle »,

Considérant les besoins du service « ALSH »,

Considérant les besoins du service « petite enfance »,

Considérant les besoins du service « portage de repas »,

Considérant les besoins du service « bâtiments »

Considérant les besoins du service « biodéchets »,

Considérant le déroulement de carrières des agents de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

.../...

**AR Prefecture**

063-200070761-20230309-2023\_09\_03\_09-DE  
 Reçu le 15/03/2023

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Ancienne durée hebdomadaire de service	Nouvelle durée hebdomadaire de service	Modification de la masse salariale annuelle
Agent.e d'entretien ALSH Ambert	Adjoints techniques territoriaux	17 h 30	20 h 30	2 027 €

**CREATIONS DE POSTES**

Pôle	Service	Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale annuelle
ADG	Communication	Chargé.e de communication	Rédacteurs territoriaux	35h	36 563 €
AFEAD	Bâtiment	Agent.e de service polyvalent en milieu rural	Adjoints techniques territoriaux	20h	0 €
AFEAD	Bâtiment	Agent.e de service polyvalent en milieu rural	Adjoints techniques territoriaux	35h	34 160 €
CSVA	SAICMBM	Chargé.e de mission culture	Adjoints territoriaux du patrimoine	10h30	5 937 €
ECONOMIE	ZAE	Chargé.e de mission ZAE	Rédacteurs territoriaux	35h	35 577 €
ENFANCE JEUNESSE	ALSH Arlanc	Animateur.rice jeunesse	Adjoints d'animation territoriaux	35h	34 160 €
ENFANCE JEUNESSE	ALSH Cunlhat	Agent.e de service polyvalent en milieu rural	Adjoints techniques territoriaux	5h	3 492 €
ENFANCE JEUNESSE	MICROCRECHE ST-ANTHÈME	Directeur.rice de microcrèche	Éducateurs de Jeunes Enfants	35h	46 756 €
ENFANCE JEUNESSE	MICROCRECHE ST-ANTHÈME	Assistant.e éducatif.ve petite enfance	Auxiliaires de puériculture	35h	37 773 €
ENFANCE JEUNESSE	MICROCRECHE ST-ANTHÈME	Assistant.e éducatif.ve petite enfance	Agents sociaux territoriaux	35h	34 160 €

**AR Prefecture**

063-200070761-20230309-2023\_09\_03\_09-DE

Reçu le 15/03/2023

ENFANCE JEUNESSE	MICROCRECHE ST-ANTHÈME	Assistant.e éducative petite enfance	Agents sociaux territoriaux	35h	34 160 €
ENFANCE JEUNESSE	MICROCRECHE ST-ANTHÈME	Agent.e de service polyvalent en milieu rural	Adjoint technique territoriaux	17h30	11 024 €
ENFANCE JEUNESSE	Petite enfance	Responsable de service petite enfance	Attachés territoriaux / Éducateurs de Jeunes Enfants	35h	46 706 €
ENFANCE JEUNESSE	Petite enfance	Assistant.e éducatif.ve petite enfance	Agents sociaux territoriaux	35h	34 160 €
RESSOURCES ET MOYENS	Informatique	Agent.e de maintenance informatique	Adjoint technique territoriaux	35h	36 217 €
SOCIAL	MSAP Ambert (expérimentation)	Animateur.rice MSAP	Rédacteurs territoriaux	17h30	16 325 €
SOCIAL	Portage de repas Arlanc	Agent.e de portage de repas	Adjoint technique territoriaux	14h	12 768 €
TECHNIQUE	Biodéchets	Maitre composteur	Agents de maîtrise	35h	34 402 €
TECHNIQUE	Tri	Chargé.e de projet CODOEC	Adjoint technique territoriaux/Agents de maîtrise	35h	35 249 €

**AVANCEMENTS DE GRADE**

Cadre d'emploi	Durée hebdo de service	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	Nombre de postes	Motif
Adjoint d'animation territoriaux	35 h	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Avancement à l'ancienneté
Adjoint technique territoriaux	35 h	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	Avancement à l'ancienneté
Adjoint technique territoriaux	20 h	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Avancement à l'ancienneté

**AR Prefecture**

063-200070761-20230309-2023\_09\_03\_09-DE

Reçu le 15/03/2023

Adjointes techniques territoriaux	35 h	Adjointes techniques principaux 2 <sup>ème</sup> classe	Adjointes technique principaux 1 <sup>ère</sup> classe	2	Avancement à l'ancienneté
Adjointes techniques territoriaux	20 h	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Avancement à l'ancienneté
Rédacteurs	35 h	Rédacteur territorial	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Examen professionnel

Coût prévisionnel annuel des avancements de grade : environ 7 000 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'approuver :

- Les modifications de postes ci-dessus présentées ;
- Les augmentations du temps de travail ci-dessus présentées ;
- Les créations de postes ci-dessus présentées ;
- Les avancements de grade ci-dessus présentés qui donnent lieu à la suppression du poste relevant de l'ancien grade et à la création du poste dans le nouveau grade ;
- La modification du tableau des emplois intégrant ces modifications ;
- L'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Daniel FORESTIER